

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DU 16 SEPTEMBRE 1978
DECRET N° 78/615 /MTJ.SGFPT.DFP/21021/15
portant intégration et nomination de Monsieur
MBAMBI Séraphin dans les cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-304/MT.DGT du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21
du décret n° 64-165 du 22.6.1964 fixant le statut commun de l'Ensei-
gnement;

(/u le décret n° 64-165 du 22.6.1964 fixant le statut com-
mun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des catégories A1;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 & 8;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispo-
sitions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;

(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

(/u l'Ordonnance N° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exer-
cice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

(/u la lettre n° 2640/MEN.SGEN.DPAA du 16.12.1977 du Direc-
teur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le
dossier constitué par l'intéressé;

(/u la lettre n° 4198/SGFPT.DFP du 14.4.1978 du Directeur
de la Fonction Publique;

LE C R E T E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30.9.1967 susvisé, Monsieur MBAMBI Séraphin, né le 22.9.1953 à Bikoumbi, titulaire de la Licence ès-Lettres Section : Anglais (session de 1977) obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2°. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1977-1978, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 16 SEPTEMBRE 1978

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine N. D. I N G A - O B A.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

Henri L O P E S.-

APPLICATIONS :

JORPC
SGFPT.DFP
DFP.BST
D.B.
D.C.F.
MEN
SGEN
DPAA
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
1
2
2
3
1
2

[Signature]